

FCP de droit français

**GOUVERNANCE ETHIQUE
COURT TERME**

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2018

Société de Gestion : AssetFi Management Services

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux comptes : PriceWaterhouseCoopers Audit

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	4
3. Rapport de gestion	5
4. Informations réglementaires	9
5. Certification du Commissaire aux Comptes	11
6. Comptes de l'exercice	16

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GOUVERNANCE ETHIQUE COURT TERME (code ISIN : FR0010706705)

Cet OPCVM est géré par **AssetFi Management Services**

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- **Classification AMF** : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
- **Objectif de gestion** : réaliser par la mise en œuvre d'une politique active d'allocation d'actifs, sur la durée de placement recommandée d'un an, une performance annuelle supérieure de 0,50% à celle de l'indice de référence du marché monétaire européen EONIA (Euro Overnight Index Average) nette des frais de fonctionnement et de gestion.
- **Politique d'investissement et stratégie de gestion** : pour parvenir à son objectif, le gérant met en œuvre une multigestion flexible s'appuyant sur un modèle d'optimisation consistant à rechercher la combinaison d'actifs la plus performante tout en limitant le risque.

Dans le cadre de sa stratégie de gestion, le fonds pourra être exposé :

- de 0% à 100% de son actif aux marchés monétaires et/ou obligataires d'Etats ou d'entreprises via l'investissement dans des parts ou actions d'OPCVM y compris des ETF (Exchange Traded Funds) et/ou via l'investissement dans des bons du trésor et/ou dans des obligations d'Etat des pays de l'OCDE ayant une notation minimale de BB selon l'agence S&P (ou équivalent auprès d'autres agences) lors de l'investissement ;
- de 0% à 10% de son actif aux marchés actions via l'investissement dans des parts ou actions d'OPCVM y compris des ETF (Exchange Traded Funds).

Le fonds peut également être exposé au risque de change dans la limite de 10% de son actif.

Des contrats financiers intervenant sur les marchés dérivés réglementés ou organisés peuvent être utilisés pour couvrir le portefeuille au risque de taux et de change. Ils peuvent servir également à dynamiser la gestion.

- **Autres informations :**

- Les demandes de rachat sont reçues tous les jours jusqu'à 14 heures 30 et exécutées quotidiennement, selon les modalités précisées dans le prospectus.
- Le FCP capitalise ses revenus.
- Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant une année.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Le Risque de crédit est le risque de dégradation de la signature d'un émetteur, pouvant aller jusqu'à sa défaillance, et qui induit une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.

L'Impact des techniques telles que des produits dérivés représente le risque d'amplification des pertes du fait du recours à ce type d'instrument financier.

Explication de l'indicateur et ses principales limites :

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM
- Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée ; le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- L'indicateur de risque et de rendement de niveau 2 reflète l'exposition du portefeuille aux marchés de taux de la zone euro et plus particulièrement aux obligations d'entreprises privées de l'OCDE (principalement de catégorie « Investment Grade ») ainsi qu'aux marchés actions.

2. CHANGEMENTS INTERESSANT L'OPC

Pas de Changements au cours de l'exercice.

3. RAPPORT DE GESTION

Rapport de gestion 2018 (12 mois)

Evolution des marchés

L'année 2018 a été une mauvaise année sur les marchés en phase avec un contexte macroéconomique mondial moins favorable sur la fin de l'année. Les craintes d'un ralentissement, les tensions commerciales sino-américaines et la politique monétaire de la FED moins accommodante ont impactées négativement les marchés.

En Europe sur les marchés actions, l'indice Eurostoxx 600 hors dividendes s'affaisse sur l'année de -13,24%. Aux Etats-Unis, l'indice SP500 hors dividendes cède -6,24% mais le dollar s'apprécie face à l'euro avec un EURUSD qui baisse de -4,48% à 1,1467. La baisse s'est accélérée sur la fin de l'année avec les craintes d'un ralentissement plus fort qu'anticipé. La volatilité a fortement augmentée sur le marché action comme en témoigne, les indices de volatilité tels que le VIX ou le V2X avec des hausses sur l'année de respectivement +14,38 et +10,35 à 25,42 et 23,8.

Sur la partie obligataire, Les taux longs ont baissé sur la zone euro. Les taux 10 ans allemand et français terminent l'année à respectivement +0,24% et +0,71% avec une baisse de -0,185% et -0,075% sur l'année. La crainte d'un ralentissement et les tensions commerciales sont les principales raisons de cette baisse des taux, les obligations souveraines jouant le rôle de valeur refuge. Outre-Atlantique, en revanche, avec une volonté de la FED de remontée les taux et avoir une politique plus restrictive, le taux 10 ans américain a légèrement augmenté avec +0,27% et termine l'année à 2,68%.

Sur les obligations d'entreprises en zone euro, les obligations de bonnes notations affichent des performances négatives avec un indice iBoxx euro corp en baisse de -0,99% sur l'année mais leur sensibilité aux taux a réduit la baisse. En revanche, les obligations à haut rendement, moins sensible aux taux, ont plus subi la hausse du risque émetteur avec un indice iBoxx haut rendement qui se contracte de -3,37%.

Gestion du fonds Gouvernance Ethique Court Terme

Gouvernance Ethique Court Terme est un fonds obligataire court terme, dont la gestion est axée sur la maximisation de la performance grâce à son allocation « core » sur de l'obligataire court terme zone euro et ses allocations satellites sur les actions défensives, le HY US et la dette émergente. L'horizon de gestion est de 12 à 18 mois.

Sur l'année le fonds affiche une performance négative de -2,61% dans un contexte négatif pour la dette d'entreprise. La performance de l'Eonia capitalisé est de -0,37% sur la période.

L'allocation au 29/12/2018 est la suivante :

Sur la poche obligataire, la partie obligations euros 1-3 ans représente 79% du fonds, 3-5 ans 8,5% du fonds. Les obligations émergentes représentent 4,31% du fonds et les obligations convertibles 2,98%. La poche performance absolue a une pondération de 3,11% du fonds et le cash pèse pour 2,11% du fonds.

Les principaux contributeurs du fonds restent le cœur du portefeuille avec les obligations 1-3 ans. Tous les segments obligataires ont contribué négativement à la performance. Le segment satellite qui a contribué le plus à la performance sont les obligations convertibles.

La volatilité sur 12 mois du fonds en 2018 s'établit à 0,58%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS SP OBLIGATION MOYEN TERME C	277 446,18	1 547 953,77
TIKEHAU TAUX VARIABLES A	273 264,00	1 541 275,66
SG OBLIG CORPORATE 1-3 3D	0,00	1 513 722,68
SCHRODER IN-EURO CR CO-C EUR	0,00	1 281 823,55
Tikehau Court Terme A	0,00	1 128 566,07
AMUNDI FUNDS BOND EURO CORPORATE SHORT TERM IE C	0,00	512 596,66
IVO FIXED INCOME EUR I	90 000,00	355 182,54
GROUPAMA AXIOM LEGACY 2I - Part I	220 475,20	192 038,03
KEREN CORP I	0,00	394 370,75
ECOFI CONVERTIBLES EURO C	113 880,00	268 019,43

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

• TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
 - **Prêts de titres :**
 - **Emprunt de titres :**
 - **Prises en pensions :**
 - **Mises en pensions :**

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
 - **Change à terme :**
 - **Future :**
 - **Options :**
 - **Swap :**

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (**) <p style="text-align: center;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: center;">Total</p>	

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (***) . Autres revenus <p style="text-align: center;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: center;">Total des frais</p>	

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

4. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- **PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES**

(articles 314-75 et 314-75-1 du Règlement général – article 40 du Règlement de déontologie des OPCVM) :

Une procédure spécifique de sélection de nouvelle contrepartie a été mise en place afin de minimiser le risque de défaillance sur transactions, risque faible au demeurant sur les government bonds.

Le critère principal de sélection de la contrepartie est le prix de l'instrument financier négocié quelle que soit la catégorisation du client (professionnel / non professionnel).

La Politique de sélection des intermédiaires est détaillée sur le site internet de la société de gestion.

- **RAPPORT DES FRAIS D'INTERMEDIATION**

Conformément à l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF, dans la mesure où les modalités prévues par ce même article ne sont pas remplies, la société de gestion ne présente pas de compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent.

- **EXISTENCE ET IMPORTANCE DES PRESTATIONS DONT LE GESTIONNAIRE BENEFICIE DANS LA PERCEPTION DE SOFT COMMISSIONS**

Le gestionnaire financier n'a pas bénéficié de prise en charge de services au cours de l'exercice.

- **CLE DE REPARTITION EN POURCENTAGE DE LA COMMISSION DE MOUVEMENT**

Sans objet : il n'y a pas de commission de mouvement.

- **POLITIQUE DE VOTE**

Les droits de vote ont été exercés conformément à la politique en vigueur au sein de la société de gestion. Les informations relatives à la politique de droits de vote d'AssetFi Management Services est disponible sur le site internet (www.assetfims.fr).

- **INFORMATION SUR PRISE EN COMPTE DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DES CRITERES RELATIFS AU RESPECT D'OBJECTIFS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (CRITERES DITS « ESG »)**

L'OPCVM ne prend pas simultanément en compte les trois critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance (ESG). L'ensemble des informations sur les critères ESG sont accessibles sur le site internet d'AssetFi Management Services (www.assetfims.fr).

- **METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

La méthode choisie par AssetFi Management Services pour mesurer le risque global de l'OPCVM est la méthode du calcul de l'engagement.

- **PART DES REVENUS ELIGIBLE A L'ABATTEMENT DE 40% DE L'ARTICLE 158 DU CODE GENERAL DES IMPOTS**

Néant.

- **INFORMATIONS RELATIVES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE**

Au cours de l'année, l'OPCVM n'a pas effectué de placements sur des instruments financiers émis par la société de gestion ou par des entités du groupe.

- **REMUNERATIONS**

Une procédure de rémunération de la société a été mise en place. Cette procédure de rémunération est conforme à la directive UCIT V et AIFM.

La politique de rémunération de la société de gestion n'a pas d'incidence sur le profil de risque de l'OPCVM. Le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque du fonds est nul.

- **AUTRES INFORMATIONS**

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

AssetFi Management Services

11-13 rue René Jacques
Immeuble le Vivaldi
92130 Issy-les-Moulineaux
Tel : 01 55 95 91 30
E-mail : infoams@assetfi.fr.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2018**

**GOVERNANCE ETHIQUE COURT TERME
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier**

Société de gestion
ASSETFI MANAGEMENT SERVICES
11-13, rue René Jacques
Immeuble Vivaldi
92130 ISSY LES MOULINEAUX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement GOUVERNANCE ETHIQUE COURT TERME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



GOUVERNANCE ETHIQUE COURT TERME

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



GOVERNANCE ETHIQUE COURT TERME

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'OPC.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



GOVERNANCE ETHIQUE COURT TERME

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations complémentaires nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport a été établi à la date indiquée ci-dessous.

Neuilly sur Seine.

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Didier Bénâtre

6. COMPTES ANNUELS

• **BILAN en EUR**

ACTIF

	31/12/2018	29/12/2017
Immobilisations nettes		
Dépôts		
Instruments financiers	1 228 703,10	9 704 836,99
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	1 228 703,10	9 703 015,29
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 228 703,10	9 703 015,29
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		1 821,70
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		1 821,70
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
Créances		1 923,72
Opérations de change à terme de devises		
Autres		1 923,72
Comptes financiers	39 269,88	79 108,56
Liquidités	39 269,88	79 108,56
Total de l'actif	1 267 972,98	9 785 869,27

PASSIF

	31/12/2018	29/12/2017
Capitaux propres		
Capital	1 241 542,06	9 629 849,83
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	20 241,96	186 598,99
Résultat de l'exercice (a, b)	-6 641,46	-63 873,60
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	1 255 142,56	9 752 575,22
Instruments financiers		1 821,70
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		1 821,70
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		1 821,70
Autres opérations		
Dettes	12 830,42	31 472,35
Opérations de change à terme de devises		
Autres	12 830,42	31 472,35
Comptes financiers		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
Total du passif	1 267 972,98	9 785 869,27

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

- **HORS BILAN en EUR**

	31/12/2018	29/12/2017
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EC EURUSD 0318		125 702,66
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

• **COMPTE DE RÉSULTAT en EUR**

	31/12/2018	29/12/2017
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	135,52	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		12 246,08
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
Total (1)	135,52	12 246,08
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	605,84	543,53
Autres charges financières		
Total (2)	605,84	543,53
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	-470,32	11 702,55
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	33 507,83	72 271,88
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-33 978,15	-60 569,33
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	27 336,69	-3 304,27
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-6 641,46	-63 873,60

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.
Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 0,50% TTC.

Frais de gestion variables :

Commission de surperformance	Base : actif net	30% de la différence positive entre la performance du fonds et celle de l'indice Eonia + 0,50%
------------------------------	------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------

La commission de surperformance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du Fonds à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice indiqué ci-dessus et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que le Fonds réel.

Une provision ou, le cas échéant, une reprise de provision en cas de sous-performance, est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative. La quote-part des frais variables correspondant aux rachats est définitivement acquise à la société de gestion.

La commission de surperformance est payée annuellement à la société de gestion après validation par le commissaire aux comptes. Le compte de provision est remis à zéro tous les ans.

La période de référence pour le calcul de la commission de surperformance est de 12 mois et sera calquée sur l'année civile et sur l'exercice social du fonds.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Parts A
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation

• **EVOLUTION DE L'ACTIF NET en EUR**

	31/12/2018	29/12/2017
Actif net en début d'exercice	9 752 575,22	8 203 630,25
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	578 614,92	1 500 019,32
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-8 943 170,09	-27 932,07
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	130 201,25	150 643,92
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-19 967,11	-8 371,25
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	5 168,08	13 754,24
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-21 426,75	-1 224,66
Frais de transactions	-1 158,23	-1 217,48
Différences de change	11 139,16	-43 607,12
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-201 034,04	26 374,32
Différence d'estimation exercice N	-1 415,71	199 618,33
Différence d'estimation exercice N-1	-199 618,33	-173 244,01
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-1 821,70	1 075,08
Différence d'estimation exercice N		1 821,70
Différence d'estimation exercice N-1	-1 821,70	-746,62
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-33 978,15	-60 569,33
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
Actif net en fin d'exercice	1 255 142,56	9 752 575,22

• **VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées		
Titres de créances		
Titres de creances		
TOTAL Titres de créances		
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Actions et valeurs assimilées		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers		
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
Actions		
TOTAL Opérations de couverture		
Autres opérations		
Actions		
TOTAL Autres opérations		

• **VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							39 269,88	3,13
Passif								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

• **VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	39 269,88	3,13								
Passif										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
Hors-bilan										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

• **VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	USD						Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	4 223,02	0,34						
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

- **CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE**

	Nature de débit/crédit	31/12/2018
Créances		
Total des créances		
Dettes	Frais de gestion	12 827,98
	Frais de gestion variable	2,44
Total des dettes		12 830,42

- **NOMBRE DE TITRES ÉMIS OU RACHETÉS**

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	537,00	578 614,92
Parts rachetées durant l'exercice	-8 370,41	-8 943 170,09
Solde net des souscriptions/rachats	-7 833,41	-8 364 555,17

- **COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT**

	En montant
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

- **FRAIS DE GESTION**

	31/12/2018
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	33 505,39
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables	2,44
Rétrocessions des frais de gestion	

- **ENGAGEMENTS RECUS ET DONNÉS**

Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

- **VALEUR ACTUELLE DES TITRES FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	31/12/2018
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

- **VALEUR ACTUELLE DES TITRES CONSTITUTIFS DE DÉPOTS DE GARANTIE**

	31/12/2018
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	

- **INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DÉTENUS EN PORTEFEUILLE**

	Code Isin	Libellés	31/12/2018
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			

• **TABLEAU D'AFFECTION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE AU RÉSULTAT**

	31/12/2018	29/12/2017
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-6 641,46	-63 873,60
Total	-6 641,46	-63 873,60
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-6 641,46	-63 873,60
Total	-6 641,46	-63 873,60

• **TABLEAU D'AFFECTION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES**

	31/12/2018	29/12/2017
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	20 241,96	186 598,99
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	20 241,96	186 598,99
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	20 241,96	186 598,99
Total	20 241,96	186 598,99

• **TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018
Actif net Global en EUR	11 102 368,07	10 377 176,23	8 203 630,25	9 752 575,22	1 255 142,56
Actif net en EUR	11 102 368,07	10 377 176,23	8 203 630,25	9 752 575,22	1 255 142,56
Nombre de titres	10 533,28	9 830,12	7 656,85	9 026,15	1 192,74
Valeur liquidative unitaire en EUR	1 054,02	1 055,65	1 071,41	1 080,48	1 052,31
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	4,91	20,75	6,88	20,67	16,97
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-8,60	-0,92	-6,77	-7,07	-5,56

• **INVENTAIRE en EUR**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
COGEFI RENDEMENT DYNAM.I FCP	EUR	23	27 942,93	2,23
ECOFI CONVERTIBLES EURO C	EUR	219,88	37 441,17	2,98
GROUPAMA AXIOM LEGACY 2I - Part I	EUR	22,36	21 831,41	1,74
SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS SP OBLIGATION MOYEN TERME C	EUR	15,02	241 127,33	19,21
SG OBLIG CORPORATE I-3 3D	EUR	82,49	228 538,55	18,21
Tikehau Court Terme A	EUR	2 130,16	225 690,45	17,98
TIKEHAU TAUX VARIABLES A	EUR	1 964,01	246 267,21	19,62
TOTAL FRANCE			1 028 839,05	81,97
LUXEMBOURG				
HELIUM FUND- CLASS I - EUR	EUR	37,27	39 045,95	3,11
IVO FIXED INCOME EUR I	EUR	464,783	54 068,21	4,31
SCHRODER IN-EURO CR CO-C EUR	EUR	856,09	106 749,89	8,50
TOTAL LUXEMBOURG			199 864,05	15,92
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 228 703,10	97,89
TOTAL Organismes de placement collectif			1 228 703,10	97,89
Dettes			-12 830,42	-1,02
Comptes financiers			39 269,88	3,13
Actif net			1 255 142,56	100,00

Gouvernance Ethique Court Terme Part A	EUR	1 192,74	1 052,31
-----------------------------------------------	------------	-----------------	-----------------